

## ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal,  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne...	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réduction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 AOUT

## DOUBLE CONDAMNATION

Le tribunal correctionnel de Versailles vient de prononcer une double condamnation dont les journaux républicains ne font pas grand bruit, et pour cause.

Tout le monde a encore présent à la mémoire le récit des faits odieux dont un pénitentiaire, la Fouilleuse, fut le théâtre il y a quelque temps.

Les malheureuses jeunes filles enfermées dans cet établissement étaient soumises à des traitements d'une cruauté telle que l'opinion publique, justement impressionnée, réclama une enquête.

Le gouvernement n'y tenait qu'à moitié, pour ne pas dire moins. Le pénitentiaire était tenu par un personnel féminin, — laïque, bien entendu, et placé sous la haute surveillance de Son Excellence Herbet.

Il fallait cependant agir.

On fit des enquêtes et des contre-enquêtes plus nombreuses encore.

Certes, nous n'avons pas la naïveté de considérer comme mot d'Évangile toutes les déclarations de ces pauvres perverties ou repentantes, mais on nous accordera bien aussi qu'un milieu de beaucoup d'exagérations, il a dû se faulter quelques vérités.

Eh bien, tous ces détails sont épouvantables à lire dans le compte rendu de ce procès et font voir, trop clairement, hélas ! le manque de surveillance qui existe dans l'administration républicaine.

On croit rêver en apprenant qu'en plein XIX<sup>e</sup> siècle, deux mégères, commises à la surveillance d'internées, leur faisaient passer la camisole de force pour une simple bagatelle en ayant soin de glisser à l'intérieur deux gros sabots de bois « pour que ça serre plus dur ».

Deux autres détenues sont attachées en plein hiver, pendant deux heures, aux arbres d'une cours de récréation.

Un genre de correction à signaler également. Il n'est guère en usage dans les familles, et ce bel établissement de l'État semble en avoir seul le triste monopole : une jeune fille ayant désobéi, avait eu le visage arrosé avec du punin ! A une autre, on versait de la cire chaude sur les jambes.

Pouah !  
Tournez la page au plus vite, car il vient des nausées, et ajoutons simplement que les coupables, M<sup>lle</sup> Pujo, une aimable fille qui boit trois litres de rhum en dix-neuf jours, et M<sup>lle</sup> Ruinaud, ont été condamnées, la première à quinze jours de prison et la seconde à huit jours de la même peine.

C'est pour rien, et ces demoiselles ne sauraient manquer, le mois prochain, de recommencer leurs petites comédies.

Ab ! s'il s'était agi de religieuses ! Que de tapage, mes amis, et quelle condamnation assaisonnée !

PIERRE DÉTOURNE.

## INFORMATIONS

## IMPÔT SUR LES CARTES A JOUER ET LE TABAC A FUMER

On lit dans un rapport du directeur général des contributions indirectes au ministre des finances, que l'impôt sur les cartes à jouer avait produit, en 1891, près de 2,600,000 francs.

L'État percevant vingt-cinq centimes par jeu, la somme produite représente donc le chiffre formidable de dix millions quatre cent mille jeux de cartes qui sont passés cette année entre les mains des joueurs.

Que d'argent perdu, que de passions, que de larmes représentent ces dix millions de jeux de cartes !

En ce qui concerne les fumeurs, il n'ont pas payé au Trésor moins de trois cent soixante-douze millions, représentant 36 millions de kilogrammes de tabac flambé.

Cela fait quelque chose comme 738 grammes et 60 à 70 francs par tête.

## LES ENFANTS CRIMINELS

L'Union libérale, de Tours, a publié, sous ce titre, une note très intéressante pour constater que la criminalité des enfants augmente en France dans une proportion effrayante.

Après avoir cité quelques chiffres navrants dans leur éloquence brutale, l'Union libérale ajoute :

« L'instruction élémentaire que l'on impose à la jeunesse ne donne pas non plus, paraît-il, de fameux résultats comme moralisation. »

C'est très juste, ajoute le Journal d'Indre-et-Loire ; mais n'empêche que pareille constatation nous étonne dans les colonnes du journal wilsonien.

En effet, l'instruction élémentaire ne donne pas de fameux résultats comme moyen de moralisation. Et pour peu que l'Union libérale compare attentivement les chiffres, elle verra que la démoralisation suit une marche ascendante depuis 1879, c'est-à-dire depuis le jour où le crucifix a été chassé, depuis le jour où le catéchisme a été prosaïque de l'École. Et, en guise de compensation, quels exemples parfois sous les yeux de l'enfant ?

Un journal du Finistère ne parlait-il pas hier encore d'un instituteur ivre chaque jour et frappait sa femme en présence de ses élèves ?

De quel droit vient-on, à ces pauvres enfants devenus hommes, demander compte des mauvaises actions et des crimes qu'ils commettent ?

« La société qui ne donne pas au peuple une éducation chrétienne, disait Veillot, abdique logiquement le droit de punir. Non, elle n'a plus le droit de punir, même un voleur, car le voleur peut dire : Où est la loi qui défend de voler ? quand me l'a-t-on apprise ? »

Nous ne serons peut-être pas d'accord avec l'Union libérale sur cette façon d'apprécier les choses ; mais nous félicitons du moins ce journal de faire, pour une fois, cette navrante constatation du mal causé par l'enseignement laïque et obligatoire.

## LES FRAIS ÉLECTORAUX

Le fait, par un candidat, de se laisser porter sur une liste électorale entraîne-t-il l'obligation, pour ce candidat, d'acquiescer sa quote-part des frais dits d'élection : publicité, affiches, bulletins, etc. ?

Tel est le point de droit que vient de résoudre par la négative le juge de paix de Trouville. Lors des dernières élections municipales, il y eut à Deauville plusieurs listes de candidats.

Un des comités ayant demandé à M. Lemancel s'il consentait à se laisser porter sur la liste que patronnait ce comité, l'honorable citoyen à qui cette demande était faite déclara qu'il donnait son consentement.

M. Lemancel fut élu. Après l'élection, on lui présenta une note de 337 francs, que son comité avait portés à son compte comme part contributive des frais électoraux. L'élu refusa net. Assigné devant le juge de paix, il a obtenu gain de cause, et le comité demandeur a été débouté de sa réclamation.

## Les troubles de Carmaux

## SCÈNES SAUVAGES

On écrit d'Albi :

« Il vient de se passer à Carmaux des scènes sauvages.

« Cette ville, qui a une population ouvrière importante, faite des mineurs occupés par l'administration des mines de Carmaux, qui a pour président M. le baron Reille, s'était donné pour maire un ouvrier, Calvinhae, socialiste fougueux, agitateur de profession, ambitieux sans mérite, à qui il répugnait de quitter parfois son écharpe pour descendre à la mine en costume de travail.

« Le maître Jacques de Molière se mettait, suivant l'heure, en cuisinier ou en cocher. Calvinhae aurait voulu être toujours en maire. Mais la fonction est encore gratuite à Carmaux. Et l'écharpe tricolore ceint le ventre, mais ne le remplit pas. Calvinhae se dit que, revêtu d'une dignité si haute, il n'avait plus qu'à traiter avec dédain les fonctions plus modestes, mais plus lucratives, qui lui donnaient du pain. Il irait au travail quand bon lui semblerait, descendrait à la mine à ses heures, et à ses heures aussi en remonterait, sous prétexte, par exemple, de devoirs municipaux, d'affaires urgentes appelant son importance à la mairie.

« La Compagnie dont le directeur, M. Humblot, ingénieur de valeur très grande, administrateur distingué, est encore l'homme le plus conciliant du monde, s'était promis de faciliter sa tâche à Calvinhae.

« Après un certain nombre d'absences complètes ou de demi-présences, le directeur fit appeler son subordonné. Nous vous donnerons, lui dit-il, tous les congés qui vous seront nécessaires, toutes les permissions que vous voudrez bien demander ; mais, nulle part, croyez-le bien, on ne pourrait accepter que, sans avertir, un ouvrier ne vienne pas à son travail ou l'abandonne à moitié fait, sans que ses chefs prévenus aient pu le remplacer. « Bien », dit Calvinhae, et il continua à faire comme si aucun avis ne lui avait été donné.

« On patienta, on patienta longtemps, puis il fallut arriver à donner ses huit jours à Calvinhae ouvrier. Le lendemain, Calvinhae, maire, prenait un arrêté défendant les processions sur la voie publique. Et la procession du 15 août se fit à l'église, plus belle, plus imposante, plus magnifique que jamais. La nouvelle en vint aux membres de la Chambre syndicale réunis à la mairie. Alors les fureurs se déchaînèrent. Vers cinq heures, une bande d'ouvriers se dirigea vers la maison du directeur. La grille est enfoncée. Pour ne pas engager une lutte inutile et éviter un crime à ces vauriens, M. Humblot disparaît dans un cabinet de toilette.

« Les émeutiers brisent la rampe de l'escalier, s'arment des montants en fer et mettent la maison au pillage. Les voilà devant la porte de la chambre où, depuis trois ans, M<sup>me</sup> Humblot, étendue dans une gouttière, attend la guérison, longue à venir, d'une maladie douloureuse. Deux ingénieurs courageux se placèrent devant la porte. Mais, malheureux, dit l'un d'eux, M. Lapierre, aux ouvriers révoltés : « C'est une femme qui est là, une femme malade. Allez-vous la faire mourir ? » Il n'avait pas achevé qu'un coup de barre de fer, un des montants arrachés à l'escalier, le jetait par terre évanoui, pendant que l'agresseur disait : « Tu as trop parlé, voilà pour toi ! »

« Cependant, un ouvrier qui venait d'explorer le reste de la maison, avait, par une lucarne, aperçu dans son cabinet de toilette M. Humblot. Il le dit. On s'y précipite. Deux gendarmes suivent la foule. M. Humblot, très courageux, refuse de signer la reprise de Calvinhae à la mine. « Alors donne ta démission. » Et on lui présente une feuille de papier timbrée sur laquelle cette démission a été par avance rédigée. « Signe, ou je te romps les os », dit un des meneurs. « Signe, ou par la fenêtre ! » clament les autres. M. Humblot refuse. On va l'écharper. Mais les gendarmes interviennent et lui demandent ce sacrifice, au nom de l'ordre. M. Humblot répond : « Comme cela n'atteint que moi, je le veux bien, mais je n'annulerai pas la révocation de Calvinhae. »

« Ces scènes ont duré de 5 heures du soir à 8 h. 1/2. Le préfet, prévenu dès la première minute, n'a daigné arriver qu'à 9 h. 1/2. Il a été tué à son arrivée. « Tu nous avais promis de ne jamais envoyer de troupes », lui disaient les mineurs. Et il n'y avait encore là que quelques gendarmes impuissants. Ce n'est que mardi matin, 16 août, que des renforts sont venus. Puissent-ils éviter de plus grands malheurs dont la responsabilité retomberait tout entière sur l'incurie et l'incapacité du préfet, M. Jossier ! »

## LE SIROCO A PARIS

Les Parisiens qui ont su résister jusqu'à présent à l'attraction des bains de mer et aux séductions de la villégiature ont joui, sans bourse délier, d'une sensation que certains touristes vont chercher fort loin : ils ont fait la connaissance du siroco.

C'est à ce vent africain qu'il faut, paraît-il, attribuer la température anormale qui nous afflige depuis la nuit de lundi dernier. La preuve,



affirment nos météorologistes, que c'est le vent seul qu'on doit incriminer, c'est qu'il n'y a pas de proportion normale entre la chaleur observée à l'ombre, et celle enregistrée en plein soleil : l'écart en degrés est insignifiant, donc c'est Eole et non Phœbus qui est le vrai coupable.

Et c'est ainsi que, le manteau de plomb s'étendant de plus en plus sur nos épaules, le thermomètre atteignait mardi, à deux heures de l'après-midi, 35 degrés centigrades à l'appareil enregistreur du bureau central météorologique, et 36 degrés 8 dixièmes à l'Observatoire municipal du Parc Montsouris.

36 degrés 8 ! C'est une belle chaleur. Elle n'a été dépassée à Paris que cinq fois depuis deux siècles, s'il faut en croire l'Annuaire de Montsouris. Voici ces dates célèbres :

En 1720 on constate en août une température maxima de.....	40°
Le 5 août 1738.....	36°9
Le 19 août 1763.....	39°
Le 20 août 1769.....	36°9
Le 8 août 1873.....	37°2

Ainsi, depuis un siècle, l'année 1873 seule peut fournir une observation de chaleur parisienne supérieure à celle des derniers jours. On remarquera que tous ces maxima figurent dans les mois d'août. Les mois de juillet présentent cependant à peu près les mêmes moyennes et, avec août, ce sont les mois les plus chauds de l'année. Signalons cependant une mémorable exception à cette règle générale. En 1884, la température la plus élevée de l'année a été notée en mai. Le fait est, paraît-il, unique dans les annales météorologistes.

Devons-nous gémir de la rigueur inusitée du ciel et des 36° 8 qu'il nous envoie ? Non, si nous comparons notre sort à celui de nos frères de province et d'Algérie. En cette même journée de mardi, le thermomètre a marqué 42° à l'ombre à Bordeaux et à Biarritz. (*Figaro*.)

## NOUVELLES MILITAIRES

### GRANDES MANŒUVRES

Le général Ferron, commandant du 18<sup>e</sup> corps d'armée, est rentré à Bordeaux, après avoir assisté, avec les généraux Warnet et de Boisdeumets, commandants des 47<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> corps d'armée, aux dernières journées des manœuvres de cavalerie exécutées, au camp et dans les environs de Lannemezan, sous la haute direction du général Loizillon. Pendant quatre jours, les deux divisions de cavalerie ont manœuvré l'une contre l'autre, la 2<sup>e</sup> division battant en retraite par ordre supérieur. Le général Loizillon a fait le plus grand éloge du zèle et de l'aptitude des officiers ainsi que de l'entraîn et de la résistance à la fatigue des

hommes. Au nom des commandants de corps d'armée, qui assistaient à la revue finale, le général Ferron a remercié le général Loizillon.

La chaleur était telle que plusieurs chevaux se sont abattus sur le terrain, notamment le *pur-sang* que montait le général de Kermartin, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre.

### INSPECTION DE CORPS D'ARMÉE.

Le général Davout, duc d'Auerstaedt, membre du conseil supérieur de la guerre, est arrivé hier à Bourges, pour passer l'inspection du 8<sup>e</sup> corps d'armée. En raison des grandes chaleurs et pour ne pas imposer des fatigues inutiles aux hommes, le général a décidé de voir les régiments dans leurs quartiers respectifs et de ne leur faire exécuter ni tirs à la cible, ni marches militaires.

Le général Davout inspectera ensuite la brigade d'artillerie et le 9<sup>e</sup> de ligne.

## Chronique Locale ET DE LOUEST

Comité Agricole de l'arrondissement  
de Saumur

HIPPODROME DE VARRAINS

### COURSES AU TROT

Dimanche 21 août 1892

1<sup>o</sup> Prix de la Ville-Franche.

Pour poulains et pouliches de 3 ans nés et élevés dans l'arrondissement de Saumur ou y habitant depuis plus de six mois. Distance, 2,800 mètres environ ; entrée 10 fr. — 125 fr. au premier, 50 fr. au deuxième, 25 fr. au troisième.

2<sup>o</sup> Prix du Pont-Fouillard.

Pour poulains et pouliches de 4 ans nés et élevés dans l'arrondissement de Saumur ou y habitant depuis six mois au moins. Distance, 3,600 mètres environ ; entrée 10 fr. — 150 fr. au premier, 60 fr. au deuxième, 30 fr. au troisième.

3<sup>o</sup> Prix de la Croix-Verte.

Pour chevaux de 3 ans nés et élevés dans l'arrondissement de Saumur ou y habitant depuis six mois au moins. Distance, 4,000 mètres environ ; entrée 15 fr. — 175 fr. au premier, 80 fr. au deuxième, 40 fr. au troisième.

4<sup>o</sup> Prix du Breil.

Pour chevaux de cinq ans, quelle que soit leur provenance, nés et élevés en France. Distance, 4,000 mètres environ ; entrée 15 fr. — 175 fr. au premier, 80 fr. au deuxième, 40 fr. au troisième.

5<sup>o</sup> Prix du Château.

Pour chevaux de tout âge habitant l'arron-

dissement de Saumur ou celui de Baugé depuis plus de six mois. Distance, 4,500 mètres environ ; entrée 15 fr. — 200 fr. au premier, 75 fr. au deuxième, le troisième retire son entrée.

6<sup>o</sup> Prix de la Loire.

Pour chevaux de tout âge et de toute provenance nés ou élevés en France. Distance, 4,500 mètres environ ; entrée 15 fr. — 200 fr. au premier, 75 fr. au deuxième, le troisième retire son entrée.

Nota. — Dans les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> courses, tout cheval ayant gagné antérieurement un prix d'au moins 500 fr. rendra 200 mètres ; celui ayant gagné un prix de 250 fr. rendra 100 mètres.

### LES BAINS FROIDS POUR TOUS

Des desiderata, qui arrivent peut-être un peu tardivement, nous ont été formulés.

Comme c'est au nom des dames, nous nous empressons d'y accéder :

Les bains publics de la Loire ne sont ouverts exclusivement aux dames qu'à partir de neuf heures du soir. A cette heure, la température étant rafraîchie, les bains froids ne sont ni agréables, ni hygiéniques.

Ne serait-il pas possible, dans le courant de l'après-midi, de fermer l'établissement aux hommes, pendant deux heures seulement, afin de permettre aux dames qui n'ont ni les loisirs ni les moyens de se rendre aux bords de la mer, de prendre des bains froids, aussi nécessaires aux uns qu'aux autres ?

Par ces temps d'égalité, nous croyons devoir adresser à qui de droit cette petite réclamation.

### LA CHALEUR

La température d'hier a été presque aussi élevée que mardi et mercredi ; mais, dans la soirée, un vent — relativement frais — a soufflé et causé un certain bien-être.

Cette nuit, le ciel s'est converti ; quelques lointains coups de tonnerre ont retenti ; la pluie est tombée abondamment de 2 heures 1/2 à 5 heures, et à plusieurs reprises dans la journée. — Le baromètre se relève.

La température excessive que nous avons subie pendant trois jours s'est étendue à toute la France. A Paris et dans la banlieue, il y a eu trois ou quatre cas d'insolation, et plusieurs chevaux ont succombé sur la voie publique.

Mercredi, le maximum a été aussi élevé que la veille ; il a atteint 30° à la tour Saint-Jacques, 32° à la tour Eiffel et 33° au parc Saint-Maur.

Dans la région de Bordeaux et du Sud-Ouest, la chaleur était accablante. La température minima de la nuit a été de 24 degrés. Aux environs de l'observatoire de Floirac on a constaté mercredi 44 degrés.

A Tours, le thermomètre marquait, mardi dernier, 37° à l'ombre ; mercredi, il est monté à 38° et un peu plus.

Depuis lundi, les régiments d'infanterie et de cavalerie de Tours sont allés faire des manœuvres auprès de Semblancay. Hier a dû avoir lieu le retour de ces troupes.

Plusieurs soldats, fatigués par la chaleur intolérable, ont été contraints de devancer leur rentrée à Tours.

En dernière heure, le *Messenger* dit que 42 hommes sont tombés malades pendant les manœuvres.

Un certain nombre d'entre eux ont été rapportés dans les voitures d'ambulance.

Les autres sont restés sur la route, attendant les secours.

Au Mans, à Nantes, le thermomètre a marqué mercredi 36° ; à Lyon, 38° ; à Clermont, 40° ; à Limoges, 42° ; à Poitiers, 36°.

Depuis 1873, la chaleur n'avait pas été aussi intense ni d'une si longue durée.

Les orages, cette année, réchauffent le temps au lieu de le rafraîchir. C'est absolument anormal et tout le monde en a fait la remarque.

Le *Radical* raconte que, pendant une marche du 16<sup>e</sup> bataillon d'artillerie qui allait à Fontainebleau, trois réservistes ont été frappés d'insolation et que l'un a succombé.

M. Malherbe, préfet de la Vienne, est nommé préfet de la Creuse.

M. Pabot-Chatelard, préfet de la Creuse, est nommé préfet de la Vienne.

### TRANSPORT DE LA DYNAMITE

Dans une circulaire qu'il adresse aux compagnies de Chemins de fer relativement à la surveillance des transports de dynamite, M. Viette prescrit qu'un agent spécial soit affecté à chaque wagon de dynamite et ne le perde pas de vue jusqu'à ce qu'il soit remis au destinataire.

### LES GRANDES MANŒUVRES

On informe que M. le général-major baron Fredericks a été avisé, de Saint-Petersbourg, que deux jeunes officiers de l'armée russe l'accompagneraient pendant les manœuvres des 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> corps dans la Haute-Vienne.

Pendant ces manœuvres, l'attaché militaire du Czar aura la présidence des missions étrangères. Le capitaine Standerksjold, du régiment des hussards de la garde, et le lieutenant Schipoff, du régiment Préobzajenski, seront dans quelques jours présentés à M. de Freycinet.

— Avant de venir en garnison à Versailles et à Paris, la 2<sup>e</sup> brigade de cuirassiers participera aux grandes manœuvres d'armée dans le Poitou, ainsi que nous l'avons dit.

Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments de cuirassiers quittent

## LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL.

### XXIV

Claire n'était pas encore mariée. Elle approchait de ses vingt-six ans, et sa mère avait plus que jamais le désir de la voir établie. Il était difficile de trouver un parti avantageux dans ce coin de province. D'ailleurs, à tous ceux qui lui avaient été offerts, la jeune fille avait opposé un refus formel, au grand désespoir de ses parents. Ce n'était pas qu'elle eût gardé son cœur à Maurice. Elle ne l'aimait plus depuis longtemps. A partir du jour où il avait été condamné, elle avait cru comme tout le monde à sa culpabilité et éprouvé une sorte de remords des sentiments qu'elle avait eu autrefois pour lui. Si l'amour avait un instant pardonné la cause du jeune homme dans le cœur de Claire, il ne s'était sûrement montré ni bien éloquent, ni bien persuasif. Quoi qu'il en soit, elle n'avait pas tardé à abandonner la défense pour faire chorus avec tous les accu-

sateurs du pauvre innocent. Le coup qui avait frappé celui-ci ne l'avait atteint que dans son orgueil, et si elle avait pleuré, c'était sur ses illusions, sur son bonheur perdu.

Mais en retombant du haut de son rêve, elle s'était juré de ne pas déchoir, de n'appartenir à aucun homme qui ne pourrait lui offrir un nom et une fortune au moins égaux à ceux qu'elle aurait trouvés en entrant dans la famille de Saint-Andret. C'est ainsi qu'elle était restée fille.

Puis, le temps faisant son œuvre, elle avait oublié ; elle s'était enfermée de plus en plus dans le terre à terre, restreignant son horizon, adoptant les idées étroites et bourgeoises de ses parents.

Mais voici que Maurice reparait tout à coup et rentre dans la vie. Ce n'était pas un forçat qui revenait, c'était le comte lui-même, plus honoré que jamais, avec l'aurole du martyr en plus.

L'âme romanesque de Claire s'était soudain réveillée. Le retour de Maurice avait ranimé en elle les flammes d'autrefois, et l'amour enseveli sous les cendres s'était ravivé et rallumé plus ardent que jamais.

En même temps, M<sup>me</sup> Fournaier, sa femme

pratique, avait ressaisi son ancien projet, et se promettait de le mener cette fois à bonne fin. Pourquoi Claire ne deviendrait-elle pas comtesse ? Elle prévoyait bien quelques difficultés, mais elle ne désespérait pas d'en triompher. Elle se rappelait ses cruels persillages envers M<sup>me</sup> de Saint-Andret, sa déposition au cours du procès, mais elle supposait que Maurice ne s'en souviendrait pas. D'ailleurs, elle ne manquera pas de bonnes causes à donner. Tout le monde s'était laissé prendre aux apparences. Comment eût-elle pu deviner que tout cela n'était qu'une erreur ? Bah ! en procédant avec adresse, il était possible de tout réparer.

M<sup>me</sup> Fournaier eut un long entretien avec sa fille, lui prouva qu'il était temps de trouver un mari, qu'à vingt-cinq ans, on ne peut guère attendre plus longtemps, car ce serait risquer d'attendre toujours. Claire se rendit sans peine à ce judicieux raisonnement, et elles arrêtèrent un plan de conduite, se promettant d'aller vers Maurice, puisqu'il ne venait pas vers elle.

Le comte s'occupait activement de ses affaires. Il trouvait de jour en jour nouvelle besogne : des réparations à faire au château, des coupes à diriger dans le parc, surtout des comptes

à débrouiller. Tout le jour, il était dehors, surveillant les ouvriers ; puis il passait une partie de la nuit penché sur d'interminables colonnes de chiffres.

Il était aux Bruyères depuis une semaine quand un jour qu'il était occupé au fond du parc, à donner des ordres aux jardiniers, madame Fournaier et sa fille apparurent de l'autre côté de la haie, dans le sentier qui longeait le domaine.

— Eh ! voilà monsieur le comte ! fit la mère en jouant l'étonnement. Enfin nous vous voyons ! Il a fallu pour cela que le hasard nous mette en présence, car nous attendions vainement votre visite.

Maurice salua froidement.  
— Excusez-moi, madame, dit-il d'un bon sec, je suis très occupé, et je n'ai le temps de faire aucune visite.

— Si occupé que cela ! reprit madame Fournaier avec son plus aimable sourire. Vous en oubliez vos meilleurs amis. C'est mal à vous ! Nous désirions tant vous voir !

Et sans façon, bien que le jeune homme ne l'eût pas prié d'entrer, elle poussa une petite porte et se trouva dans le parc, toujours suivie de Claire.



ont Angers et Niort à la fin d'août; après la revue présidentielle de Montmorillon, le 16 septembre, il se rendront par étapes dans le gouvernement militaire de Paris.

Ajoutons qu'au cours de ces grandes manœuvres, chaque brigade exécutera une manœuvre de nuit.

M. le capitaine Voisin, écuyer à l'École de Saumur, fera partie de l'état-major de la 1<sup>re</sup> brigade de cavalerie, dans les manœuvres des 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> corps d'armée.

#### SUICIDE DANS UN PUITS

Mardi dernier, M<sup>me</sup> veuve Meschine, propriétaire à Parnay, a mis fin à ses jours en se précipitant dans son puits.

M<sup>me</sup> Meschine ne jouissait pas de toutes ses facultés et souffrait depuis plusieurs années d'une douloureuse maladie.

Sa fille, M<sup>me</sup> Martineau, rentrant des champs, fut inquiète de ne pas trouver sa mère à la maison. Pressentant un malheur, elle appela un voisin, M. Chiron, qui descendit dans le puits et trouva la cadavre de M<sup>me</sup> Meschine. Il y avait plus de 2 mètres d'eau.

ANGERS. — *Victime de la chaleur.* — Avant-hier matin, vers huit heures et demie, M. Yves-Marie Lejeune, âgé de trente-six ans, ouvrier à la manufacture de la Madeleine, travaillait dans l'atelier du moulage, quand, tout à coup, on le vit s'affaïsser et tomber sur le dos. On s'empressa immédiatement autour de lui, mais, malgré les soins qu'on lui donna, on ne put le faire revenir à la vie. La mort avait été instantanée. Il est probable qu'il a succombé à une congestion cérébrale, occasionnée par la chaleur. Son corps a été transporté à son domicile, route de Paris.

Par ces temps de chaleurs vraiment exceptionnelles, on ne saurait trop recommander aux directeurs d'usines de surveiller la ventilation de leurs ateliers.

NANTES. — *Un cas de catalepsie.* — Mardi matin, vers 10 heures, une jeune fille, paraissant être une domestique, entra à la pharmacie Gaudin, quai de la Fosse, et demandait à se reposer un instant.

M. Gaudin lui offrit une chaise, mais à peine la jeune fille était-elle assise qu'elle se renversa, évanouie.

Le pharmacien essaya de la faire revenir, mais tous ses efforts furent inutiles.

On manda des médecins. MM. les docteurs Jouin et Renaud arrivèrent et constatèrent que l'inconnue était en état de catalepsie.

Après avoir longtemps essayé de combattre la catalepsie, ils durent faire transporter la jeune fille à l'Hôtel-Dieu.

Mercredi matin, cette jeune fille étant revenue à elle, a dit se nommer Marie Frémy, do-

mestique chez M. Lalande, horticulteur, passage Russeil, à Nantes.

A 7 heures, elle est retombée en catalepsie.

#### Un préservatif contre le choléra

Les Débats ont publié un article du docteur Daremberg dans lequel nous lisons ce qui suit :

« On sait que l'eau sert souvent de véhicule aux bacilles cholériques; nous recommandons un moyen très simple de tuer les microbes dans l'eau destinée à la boisson: c'est l'acidification de cette eau.

« Le docteur Koch avait déjà vu que la moindre trace d'acide tue la bacille du choléra; le docteur de Christmas vient, tout récemment, de rechercher, à l'Institut Pasteur, quel degré d'acidité il est nécessaire de donner à l'eau pour la rendre inoffensive en y tuant les germes du choléra et de la fièvre typhoïde, et il a bien voulu donner le résultat de ses expériences encore inédites.

« Il a vu que dans l'eau empruntée à la canalisation de Paris et additionnée de 6 décigrammes d'acide citrique par litre, les bacilles du choléra meurent en un quart d'heure.

« La bacille de la fièvre typhoïde demande une dose de 9 décigrammes par litre pour être tué.

« On est donc sûr d'obtenir une eau absolument inoffensive, en ajoutant 4 grammes d'acide citrique par litre d'eau.

« La boisson ainsi constituée est agréable, et supporte très bien le vin; comme l'acide citrique vaut 3 fr. le kilo, la dépense ne revient qu'à 30 centimes pour 100 litres d'eau, ce qui est absolument insignifiant.

« Aussi ne saurions-nous trop recommander l'usage de l'eau acidulée, en temps d'épidémie cholérique. »

Le docteur Daremberg s'élève contre les quarantaines, ajoutant qu'il est très facile de désinfecter les navires contaminés ou suspects avec les ressources scientifiques actuelles.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### MARIAGE

Le 18 août. — Georges-Louis Janca, cuisinier, a épousé Eugénie-Marie-Angéline Dret, femme de chambre, tous deux à Saumur.

##### DÉCÈS

Le 18 août. — Eugène-Victor François, 47 mois, rue de l'Echelle.

Le 19. — Ferdinand-Eugénie-Charlotte Précop, 8 mois, rue de la Visitation.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 août 1892.

Toute l'activité de la spéculation est dirigée en ce moment vers les divers fonds d'Etat pour lesquels il est question de nouveaux ap-

pels au crédit. Les rentes françaises sont sans changement, le 3 0/0 reste à 99.80 et le 4 1/2 à 105.50.

La Reute Italienne s'inscrit à 92 fr. On constate des plus-values se chiffrant par 3 millions environ sur certains impôts pour le premier semestre de 1892. L'extérieure cote 64 3/16. Les Fonds Russes sont offerts, le Nouveau à 78.50 et l'Orient à 68.25.

L'action de la Banque de France cote 4.180. Le bilan publié aujourd'hui constate une diminution de 23 millions au portefeuille et une augmentation de 8 millions 1/2 à l'encaisse or.

Le Crédit Foncier est en nouveau progrès à 1.113 fr. La Banque de Paris gagne 2 fr. sur hier à 662. La Société Générale consolide son cours à 475. Les bénéfices de juillet, tous frais déduits, sont de 323,476, soit un total depuis le commencement de l'exercice de 2,312,131 fr.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 802, l'augmentation des comptes de dépôts compense largement la diminution du portefeuille.

Les Chemins Economiques valent 415. Informations financières. — Malgré la saison très préjudiciable aux affaires, la Part Fulminante conserve un courant de demandes très actif, aux environs du cours de 50 fr.

#### HYGIÈNE

##### Diarrhée infectieuse produite par du lait cru

Deux préparateurs et un domestique de l'Institut hygiénique de Giessen ont été atteints, ces jours derniers, de diarrhée grave causée par du lait. L'affection débuta par des maux de tête, des frissons, de la fièvre intense, et pendant près d'une dizaine de jours inspira des inquiétudes, malgré l'activité du traitement.

L'enquête a permis d'établir les faits suivants :

L'un des préparateurs avait l'habitude de prendre chaque matin, d'une laiterie voisine, un litre de lait, dont il buvait la plus grande partie, sans le faire bouillir; son collègue en buvait un verre: le domestique prenait le reste. C'est le préparateur dont il est question d'abord qui fut le plus grièvement malade; c'est le domestique qui fut le moins atteint.

Dans la ferme qui fournissait à la laiterie le lait consommé, se trouvait une vache atteinte de diarrhée grave; et de ses pis, souillés de déjections, tombaient dans le lait, pendant la traite, des microbes qui y furent retrouvés.

Ce fait montre une fois de plus que le lait doit être bouilli. Le lait cru peut aussi contenir des germes de tuberculose et par conséquent provoquer cette affection.

Je n'ai pas crainte de répéter toujours les mêmes choses: ne donnez à vos bébés que du lait bouilli, et de l'eau bouillie. On m'objectera que la cuisson procure au lait un goût particulier, moins agréable que celui du lait cru: je réponds qu'il n'y a qu'à le faire cuire au bain-marie pour le préserver de ce goût, et toutes les impuretés, tous les microbes qui pourraient être nuisibles dans le lait, ont cessé de vivre à la température de l'eau bouillante.

#### CONSEILS ET RECETTES

##### PROPRIÉTÉ DU RICIN

Le Ricin sanguin, une des plus belles plantes de nos jardins, peut être employée non seulement comme étant purgative, mais encore comme plante d'appartement et, dans ce cas, une propriété particulière de cette plante pourrait être mise à profit. Voici le fait curieux cité par un horticulteur :

« Au mois d'août dernier, il me restait un ricin de 1 m. 30 à 1 m. 40 de haut. Or, comme le maître d'un café me demandait une plante pour orner son établissement, je le lui portai.

« A l'époque de l'année où je fis cette observation, les mouches sont innombrables; tout les attire, le sucre, le sirop, la bière, etc., etc., et elles sont tout à fait incommodes pour les consommateurs. Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis l'apport du ricin dans le café, que toutes les mouches avaient disparu comme par enchantement. On n'en voyait plus une seule. En cherchant la cause, on trouva sur les feuilles du ricin une quantité de mouches mortes collées aux stigmates des feuilles et au pied du ricin une quantité non moins sérieuse de mouches mortes détachées des feuilles.

« Le ricin (que tout le monde connaît comme plante purgative par ses graines et surtout par son huile bienfaisante) est donc une plante suffisamment rustique pour être cultivée dans un espace clos et habité puisqu'il a résisté à la chaleur de 16 becs de gaz. »

Cette plante ornementale posséderait en outre la propriété de débarrasser des mouches, en été, les appartements où on la place.

#### BOURSE DE PARIS

Du 18 Août 1892

3 0/0	99 70
3 0/0 amortissable	99 90
4 1/2	105 42 1/2

On plaisantait, l'autre jour, le statuaire L... dont le nez est rubicond :

— Ce n'est pas en suçant de la glace que votre nez a rougi comme ça.

— Hélas! non. Et cependant, pendant près de deux ans, je n'ai bu que du lait.

— Deux ans?

— Oui, murmure Z..., pendant qu'il était en nourrice.

Dialogue entre deux petites filles.

— Ma tante Armandine a de bien plus beaux cheveux que ta maman et elle en a beaucoup plus.

— Ah! non, par exemple, ceux de maman traînent jusqu'à ses jambes.

— Qu'est-ce que c'est que ça! ceux de maman traînent dans tous les coins.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

#### P. ANDRIEU

##### EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre

Montpellier 45 — ... 1.75 —

Armagnac 30 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

#### AVIS

Le SAMEDI 27 AOUT 1892, à 4 heures, il sera vendu, place de la Bilange, par le ministère de M<sup>e</sup> FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, TROIS BICYCLETTES A CADRE, caoutchoucs creux, billes partout, guidon cintré.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

— Nous avons bien pensé à vous depuis... dit celle-ci. Il faudra que vous nous racontiez ces tristes années.

— N'en parlons plus, puisque c'est passé! répliqua-t-il vivement.

— Oh! oui, c'est passé, s'écria madame Fournier, et en compensation de ce que vous avez souffert, l'avenir vous doit tous les bonheurs... vous ne pouvez manquer maintenant d'être heureux.

Le visage du jeune homme s'adoucit: ses yeux rayonnèrent de joie. Il songeait à Rosemonde. Mais madame Fournier, qui l'observait attentivement, interpréta ce sourire d'une autre façon. Elle pensa qu'on pouvait se permettre des allusions plus transparentes.

— Vous faites de grandes réparations au château? insinua-t-elle, affectant de changer de conversation pour arriver au même but.

— Oui, répondit-il, c'était fort nécessaire.

— Vous allez sans doute y revenir bientôt et vous y installer définitivement, dit Claire.

— C'est mon intention.

— Madame de Saint-André viendra vous rejoindre? Cette chère comtesse! quelle joie pour nous! Il y a si longtemps que nous ne l'avons vue!

— Elle n'a pas voulu vous accompagner tout de suite? demanda Claire timidement.

— Non, répondit Maurice, impatienté par toutes ces questions.

Mais madame Fournier ne se laissait pas décourager.

— Vous ne sauriez croire combien tout était triste en votre absence, reprit-elle: ce château inhabité, ce jardin négligé! Maintenant, tout cela va reprendre vie. Nous allons revoir cette chère comtesse... et bientôt sans doute une jeune comtesse, ajouta-t-elle avec un sourire entendu. Car vous allez vous marier probablement?

Maurice devina soudain où elle voulait en venir, et, indigné de l'impudence de cette femme qui, après l'avoir calomnié, accusé plus que les autres, essayait maintenant de lui faire épouser sa fille, il répondit nettement :

— Vous avez deviné, madame, je vais me marier.

— Ah! vraiment! fit-elle, rayonnante. Et... peut-on demander avec qui?

— Avec mademoiselle Rosemonde Conrad, une charmante jeune fille dont j'ai fait la connaissance en Suisse.

Il s'arrêta en remarquant la subite pâleur de Claire.

La jeune fille, le visage décoloré, le regardait avec de grands yeux égarés, tandis que madame Fournier restait abasourdie, ne trouvant pas un mot à répondre.

— Vous êtes souffrante, mademoiselle? demanda le comte avec sollicitude.

— Non... non... ce n'est rien... balbutia-t-elle.

Et tout à coup, malgré les efforts qu'elle faisait pour paraître calme, des sanglots l'étranglèrent, et ses larmes coulèrent, brûlantes et pressées.

— Oh! viens, partons, mère, murmurait-elle.

— Est-ce moi qui vous ai fait de la peine? insista Maurice. Qu'avez-vous, mademoiselle?

— Rien... rien... Oh! mère, partons, je t'en supplie!

Elle prit le bras de madame Fournier et l'entraîna vivement, tandis que Maurice les regardait s'éloigner, tout surpris et ne devinant pas la cause de ce chagrin.

(A suivre.)



Etudes de M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8.  
Et de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## VENTE

SUR LICITATION  
Aux enchères publiques  
ENTRE MAJEURS  
Et sur baisse de mise à prix  
DE

## DIVERS IMMOBILES

CONSISTANT EN :  
Une MAISON d'habitation  
ET UNE PIÈCE DE TERRE  
Le tout situé commune de Saint-Martin-de-la-Place (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 3 SEPTEMBRE 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :  
Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du six août mil huit cent quatre-vingt-douze,  
Et aux requêtes, poursuites et diligences de : M. Auguste Chevré, cultivateur, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place, agissant comme héritier bénéficiaire de la dame Anne Delaporte sa mère, veuve de Pierre Chevré, décédée à Saint-Martin-de-la-Place, ayant M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT pour avoué ;  
En présence de Madame Anne Chevré, veuve de M. Maurice Guillon, ladite dame propriétaire, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place, ayant pour avoué M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE ;  
Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit.

### DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Saint-Martin-de-la-Place  
LOT UNIQUE  
1<sup>o</sup> Un morceau de terre de forme irrégulière, planté d'une rangée de pommiers

et d'arbres d'étausse, nommé le Gué-de-Frasne, contenant soixante-dix-sept ares quarante-trois centiares, compris sous les numéros 165 et 165 bis de la section B du plan cadastral, joignant au nord MM. Léger, Tessier, les copartageants, Grellet et Coulon, au levant M. Léger, au midi un chemin d'exploitation, et au couchant M. Saumureau, fossé mitoyen excepté celui qui longe le chemin d'exploitation ;  
2<sup>o</sup> Dans le morceau de terre ci-dessus, à l'angle sud-ouest, une maison composée de deux chambres à cheminée, dont une à four, vers levant deux petites écuries ensuite, vers couchant un toit à porcs, cellier en bas côté, vers nord, grenier sur le tout couvert en ardoises, mesure au levant de la cour et longeant le chemin d'exploitation, puits à l'entrée du cellier.  
Sur la mise à prix de ..... 2,400 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> ALBERT, avoué poursuivant la vente ;  
Soit à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié sous-signé.  
Saumur, le dix-huit août mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-douze, 1<sup>o</sup> ce Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : L. PALUSTRE.

## MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupée par le Magasin de Lingerie de M<sup>lle</sup> TAILLARD.

S'adresser à M<sup>lle</sup> DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

## A LOUER

Présentement

Où pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

## A LOUER OU A VENDRE

PRÉSENTEMENT

En totalité ou par parties  
UN VASTE

## Etablissement d'HORTICULTURE

Situé à Saumur, rue Fardeau et rue de Bordeaux.

Trois grandes Serres et une Serre de multiplication, avec leurs chauffages. Installation d'eau de Loire dans tout l'établissement.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. JOUY-LAROSE, rue Fardeau, ou à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

## A LOUER

## APPARTEMENT

Au 2<sup>e</sup> étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

## MAISON

Rue de Bordeaux, 15.

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes, demande de suite un *clerc* pouvant faire actes courants.

M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Alloues, demande de suite un *clerc* capable de faire tous actes courants.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR  
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

## BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,

Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt : chez M<sup>re</sup> Veuve LARDEUX, coutelier bandagiste  
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

## MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 53, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

## HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

## Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

## PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C<sup>e</sup>

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

### ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement



SOCIÉTÉ DES HUILES D'OLIVE DE NICE

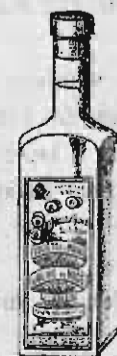
Extrait de l'article 2 des statuts :  
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPOT :  
Maison IMBERT Fils  
Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra DE NICE

Le flacon.....	2 fr. 80	Le 1/2 flacon....	1 fr. 20
Verres repris à 30 centimes		Verres repris à 20 centimes	
En Bonbonnes en verre garnies d'Osier			
En bonbonne de 3 kilog.....	le demi-kilog.....	1 fr. 20	
— de 5 kilog.....	—	1 fr. 10	
— de 10 kilog.....	—	1 fr.	

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES  
Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

# Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

## AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur  
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17  
SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

## Liquidation sans Précédent A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,